



Commune de Cartigny

Séance du Conseil municipal du 17 octobre 2016
PROCES-VERBAL

Présent-e-s :	I. Dubouloz, Présidente P.-Y. Christen, Y. Cogne, C. Curchod, S. Gisler, F. George, J. Loeffel, S. Moget, P.-A. Pignat, N. Pontinelli, J.-M. Schornoz, G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale P. Hess, comptable P.-A. Prinz, technicien
Excusé :	D. Perron
Procès-verbal :	G.-P. Riedi

La présidente ouvre la séance et excuse M. Perron.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2016**

Le procès-verbal du 19 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Mme Zäch rappelle que lorsque Mme Lörtscher s'occupait des procès-verbaux, ils étaient très résumés. Avec le recours à des procès-verbalistes, leur taille a augmenté. M. Cogne a ainsi soulevé la question de l'opportunité que deux procès-verbaux soient rédigés pour une même séance avec une version courte et une version longue.

M. Cogne précise qu'il s'agit de voir quel type de procès-verbal convient le mieux.

M. Schornoz trouve que cela ne gêne pas que cela soit résumé, mais il faut quand même que l'on puisse savoir qui dit quoi.

Mme Moget demande quelle est la règle en matière de procès-verbaux.

Mme Lörtscher indique que le règlement du Conseil municipal stipule qu'il faut juste mentionner les décisions du Conseil municipal.

M. Vouillamoz pense qu'il est préférable d'avoir un procès-verbal condensé, mais qui va un peu plus loin que les seules décisions.

Mme Curchod est favorable à ce que les procès-verbaux ne reprennent que les décisions du Conseil municipal. D'ailleurs, elle se demande s'il ne serait pas possible de le valider déjà en fin de séance.

Mme Lörtscher répond qu'un procès-verbal doit être approuvé à la séance suivante.

M. Loeffel fait remarquer que cela ne fait pas longtemps que les rapports de commission sont intégrés au procès-verbal. Si on trouve que les procès-verbaux sont trop longs, il faudrait peut-être revenir en arrière sur ce point. Cela étant, il trouve que la présentation sur la police municipale était beaucoup trop détaillée dans le précédent procès-verbal ; ce n'était pas vraiment la séance du Conseil municipal.

M. Schornoz note que certaines personnes aiment bien savoir ce qu'il s'est passé à la séance du Conseil municipal au-delà des seules décisions. D'ailleurs, cela ne le choque pas qu'un procès-verbal fasse dix pages.

M. George est d'accord avec M. Loeffel. Le problème de la précédente séance est qu'il n'aurait jamais fallu inviter la représentante de la police municipale de Bernex en séance du Conseil municipal. Cela aurait dû être fait par la commission ad hoc qui aurait rendu un rapport au Conseil municipal. De cette manière, le procès-verbal aurait été bien plus court. Cela étant, M. George estime qu'il faut quand même garder l'essence des débats.

La présidente signale que cette proposition d'audition de la police municipale avait été acceptée par l'ensemble du Conseil municipal.

La présidente a pris note que cet exercice avec un double procès-verbal sera réalisé pour une prochaine séance dont la date reste encore à déterminer.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Néant

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

- Mme Bolle de Paoli rappelle que, suite au tremblement de terre à Haïti, la commune avait débloqué un fonds assez important pour un projet concret d'une enseignante partie là-bas pour former des enseignants dans une école. Mme Bolle de Paoli a reçu des nouvelles la semaine dernière disant que tout va bien. Ils n'ont pas été touchés par l'ouragan.
- Mme Walthert signale les 30 ans de la Fondation Culture & Rencontre que la commune soutient (elle propose diverses activités culturelles pour les élèves et adultes de la Champagne ainsi que d'Onex et Lancy). La Fondation fêtera ses 30 ans en 2017 et elle aura peut-être besoin de l'aide de bénévoles pour des événements.
- Mme Zäch rappelle que la commune avait dû licencier un de ses employés en date du 3 juin 2015. Son avocat avait fait recours auprès de la Chambre administrative où l'exécutif a comparu le 28 octobre 2015. Le 26 juillet 2016, la Chambre administrative a rendu un arrêt rejetant le recours de l'employé licencié et validant la décision de licenciement. Celui-ci pouvait faire l'objet d'un recours du 16 août au 14 septembre 2016, ce qui a été fait le 14 septembre 2016. L'affaire va donc partir au Tribunal fédéral.

- Les jeunes ont commencé à s'installer dans leur nouveau local qui se situe en bas de la salle communale. L'exécutif et le BUPP ont rencontré les responsables et leur ont fait signer une convention. Il reste encore des petits réglages à faire mais on a de bonnes raisons de penser que tout ira bien.
- Demain aura lieu une conférence-débat sur la réutilisation des matériaux inertes sur des sites genevois à l'Uptown-Geneva. L'exécutif ne pouvant pas y assister, il serait intéressant qu'un conseiller municipal puisse s'y rendre.
- Swisscom a reçu l'autorisation pour installer une antenne derrière le local des pompiers. L'exécutif attend maintenant davantage d'informations sur le timing pour les travaux et il informera ensuite les habitants.

4. Nomination des responsables du local de vote pour 2017

Mme Zäch indique que le service des votations demande au Conseil municipal de désigner les présidents, vice-présidents et suppléants pour le local de vote. L'exécutif a contacté M. Pierre Jaunin, président, M. Jean-Marc Schornoz, vice-président, M. Séverin Bolle, suppléant du président et M. Stéphane de Paoli, suppléant du vice-président qui sont tous d'accord de reconduire leur mandat pour 2017.

La reconduction du mandat des responsables du local de vote pour 2017 est approuvée à l'unanimité et ils sont chaleureusement remerciés.

5. Rapports de commissions

Rapport de la commission des affaires sociales et scolaires du 28 septembre 2016

La présidente propose de commencer par le rapport des affaires sociales et scolaires du 28 septembre 2016 qui a été ajouté vendredi sur CMNET.

La proposition faite par la commission des affaires sociales d'accorder la somme de 5'000 F, prise sur le budget 2016, pour le projet Energie Solidaire / Projet de financement de l'école Chalhuas au Pérou est acceptée à l'unanimité.

M. Schornoz aimerait savoir quelles sont les grandes lignes du projet de l'association Apprentissages sans frontières. Il demande s'il s'agit de l'importation de fruits.

Mme Bolle de Paoli répond que ce projet vise à importer des fruits cultivés en Afrique et en Amérique du Sud sur le principe du commerce équitable. La Mairie dispose d'un dossier pour les conseillers municipaux qui souhaiteraient le consulter.

M. Cogne note qu'il est également prévu de verser 500 F en 2017. La décision prise aujourd'hui influe donc sur le budget 2017. Il se demande s'il ne faudrait pas plutôt mettre 1'000 F, versés en deux fois, et décider pour l'exercice en cours uniquement.

La présidente explique que cette proposition a été faite parce qu'il restait 5'500 F sur le budget 2016, dont 5'000 F attribués pour le projet Energie Solidaire.

M. Cogne fait remarquer que c'est un problème qui s'est déjà posé pour des montants plus importants lorsque la commune subventionnait une école de journalisme au Brésil pour laquelle elle avait décidé de voter 30'000 F. Finalement, elle n'a pas passé 30'000 F à charge de l'année où cela a été décidé, mais elle a engagé son budget à hauteur de 10'000 F pour les années suivantes, ce qui est philosophiquement une erreur selon M. Cogne. La commune a meilleur temps de tout mettre au moment où elle le décide, quitte à ensuite échelonner les paiements.

La présidente propose de laisser la proposition telle que formulée par la commission des affaires sociales et scolaires.

La proposition faite par la commission des affaires sociales et scolaires d'accorder la somme de 500 F, prise sur le budget 2016, à l'association Apprentissages sans frontières pour le projet de panier tropical est acceptée à l'unanimité.

Mme Bolle de Paoli signale qu'elle préparera un doodle pour la visite proposée à la Fondation Partage.

Rapport de la commission des bâtiments du 4 octobre 2016

Ce rapport ne suscite pas de remarques.

Rapport de la commission des routes du 13 octobre 2016

M. Schornoz lit le rapport de la commission des routes du 13 octobre 2016 (cf. annexes).

M. George trouve dommage de recevoir un rapport le soir-même.

Mme Zäch indique que cela a déjà fait l'objet de discussions à la commission des finances parce que ce sont des projets pour le ralentissement du trafic et le PGEE qui doivent être mis en investissement.

M. George demande des informations sur le FIA.

Mme Zäch répond qu'il s'agit du fonds intercommunal d'assainissement. La commune avance l'argent et ce fonds la rembourse, sur 40 ans, une fois les travaux terminés.

M. Hess ajoute que le FIA est alimenté par une taxe prélevée par les SIG sur la consommation d'eau.

M. George aimerait savoir si la commune n'est pas obligée d'amortir ce qu'elle dépense.

M. Hess indique que la commune fera un amortissement, mais elle aura d'un autre côté une recette.

Mme Moget souhaite savoir si cela comprend les essais d'interdiction de tourner à droite depuis la route de Vallière sur la rue du Trabli.

Mme Zäch confirme que oui. Des interdictions devraient être mises en place à Cartigny pour une période d'essai. La commission a choisi des priorités parmi plusieurs propositions d'aménagement. Elle a ainsi arrêté son choix sur des choses simples mais qui pourraient entrer dans le cadre d'une zone 30 et d'une zone 20, l'important étant d'arriver à avoir ces zones de limitations de vitesse. Maintenant, il faut que la DGT donne son aval pour pouvoir déposer des demandes d'autorisation. En parallèle, on aimerait mettre en place des mesures telles que des interdictions de tourner à l'intérieur du village. La

DGT est favorable à ce type d'essais de solutions simples pour sortir le trafic des villages pendant deux heures le matin et le soir. Le Conseil municipal sera tenu au courant et, si ces mesures peuvent être mises en place, un tous-ménages sera également fait à ce sujet.

M. Loeffel note qu'un article dans la *Tribune de Genève* expliquait comment la commune de Bernex se prépare pour le chantier de l'extension du tram. Elle envisage de mettre le village en sens unique afin de prémunir contre le trafic qui chercherait à éviter le chantier. Cartigny est maintenant aussi en train de se protéger. M. Loeffel aimerait donc savoir comment les communes s'organisent pour éviter le chaos au niveau du trafic.

Mme Walthert fait remarquer que le concept général en matière de circulation consiste à mettre le trafic sur les grands axes.

Mme Zäch note que la DGT réfléchit à des routes de contournement pour Cartigny, Soral et Chancy. Par rapport au chantier de Bernex, une nouvelle route sera créée en parallèle à la route de Chancy pour dédoubler ce trafic et l'envoyer du côté de Satigny et d'Aire-la-Ville.

Mme Walthert signale que le canton planifie les interventions sur son réseau routier. Par contre, il n'y a pas de réelle planification entre les communes pour les interventions qu'elles ont sur leurs propres routes.

M. Schornoz explique que la commission a constaté que de nombreux travaux vont être faits dans les autres communes, la tendance étant de faire passer les voitures sur les routes principales, notamment la route de Cartigny, pour éviter qu'ils traversent les villages. Différentes mesures vont donc être mises à l'essai dans la commune à certains horaires. Il ne faudrait en effet pas attendre de subir les conséquences des travaux à Bernex pour mettre en place des mesures.

Mme Zäch rappelle que la commune a longtemps voulu créer des zones 20 et des zones 30 sans qu'on lui en donne l'autorisation. Aujourd'hui, la DGT se montre plus favorable à ces projets et devrait pouvoir les mettre en place.

Mme Walthert indique que l'ACG a créé une nouvelle commission, mobilité et urbanisme où ces sujets commencent aussi à être abordés.

M. Schornoz signale que la vitesse a été limitée à 60 km/h sur la route de Chancy entre la route de Cartigny et la route du Merley.

Mme Zäch explique que cela vient d'une demande de Cartigny et Bernex, pour des raisons de sécurité, les véhicules roulant trop vite à cet endroit. Cela anticipe aussi l'arrivée du tram où la route de Chancy sera limitée à 60 km/h.

M. George a trouvé, sur CMNET, un rapport de la commission sécurité, ORPC, pompiers du 3 octobre 2016 dont le Conseil municipal devrait prendre connaissance. Il a été adressé à la Commission des finances, mais il a tout son intérêt à être présenté ce soir, d'autant qu'il traite de sommes inscrites au budget. Il est notamment question des radios Polycom que la commune avait renoncé à mettre au budget l'année dernière. M. George aimerait que ce rapport soit lu maintenant étant donné qu'il ne figurait pas parmi les documents pour la séance de ce soir.

Mme Gisler précise que ce rapport concerne uniquement le budget 2017 de la compagnie des sapeurs-

pompiers. Cela faisait donc plus de sens de l'adresser directement à la Commission des finances, comme cela avait été fait l'année passée.

M. George rappelle l'art. 61 du règlement du Conseil municipal dit que les rapports sont adressés au bureau du Conseil municipal puis à tous les membres du Conseil municipal en vue de la discussion en séance.

La présidente n'avait pas connaissance de ce rapport. Elle propose qu'il soit lu maintenant.

Rapport de la commission sécurité, ORPC, pompiers concernant le budget 2017 de la compagnie des sapeurs-pompiers de Cartigny établi à l'attention de la Commission des finances

Mme Gisler lit le rapport de la commission sécurité, ORPC, pompiers du 3 octobre 2016 (cf. annexes)

Mme Bolle de Paoli précise que la commune risque de perdre la subvention fédérale en 2018.

M. George note que la commune avait décidé l'année passée de ne pas acquérir ces radios. Étant donné que des problèmes techniques avaient été évoqués, il aimerait savoir s'il s'agit des mêmes radios avec les mêmes inconvénients.

Mme Bolle de Paoli fait remarquer que Nicolas Pittet ne lui a jamais dit que ces radios ne fonctionnaient pas.

M. Vouillamoz explique que le système de radios Polycom fonctionne par serveur avec des antennes relais. Quand on possède une radio, on paie une partie de ces antennes relais et de l'entretien. Il faut comprendre que, plus la commune va acheter de radios, plus elle payera chaque année pour l'entretien de ce système. C'est une technologie fiable qui date d'une quinzaine d'années et qui a été mise en place dans toute la Suisse. On n'y coupe donc pas.

M. Vouillamoz estime qu'il serait intéressant de savoir combien de ces radios la commune est obligée d'avoir.

Mme Bolle de Paoli n'a pas le chiffre avec elle, mais la commune doit sauf erreur posséder 12 radios, plus les recharges et les formations nécessaires.

M. Schornoz comprend que chaque sapeur-pompier aura sa radio.

Mme Gisler indique que ce nombre dépend des effectifs et des besoins de la compagnie, mais ce n'est pas chaque sapeur-pompier qui doit en avoir une.

M. Schornoz demande combien de sapeurs-pompiers compte la compagnie.

M. Christen répond qu'il doit y avoir 16 ou 17 sapeurs-pompiers.

M. Schornoz constate que cela représente près d'une radio par sapeur.

M. Loeffel apporte une précision. La commission n'a pas inscrit dans le budget l'achat de douze radios, mais un montant. Le nombre de radios achetées dépendra de la subvention qui peut être obtenue ou non. Si elle bénéficie d'une radio, elle pourra en acheter 12, sinon elle en achètera 6. M. Loeffel ajoute le nombre de 6 ou 12 vient du fait que les chargeurs viennent par paquet de 6. Un autre argument est

l'obligation de s'équiper avec des radios, mais il y a aussi la collaboration avec Aire-la-Ville et le SIS. L'idée est que tout le monde dans le canton utilise le même système.

M. Vouillamoz explique que système fonctionne un peu comme les Natels avec des antennes réparties dans le canton auxquelles ces radios se connectent. Le système est codé et l'accès est contrôlé par la police cantonale. Enfin, en cas de perte d'une radio, les gens ne peuvent pas l'utiliser pour écouter les communications puisque la radio peut être exclue du réseau.

M. Schornoz a compris que la compagnie de Cartigny travaille en collaboration avec Aire-la-Ville. Il demande s'il y a également une collaboration au niveau de l'acquisition de ces radios. On peut se demander si Cartigny a réellement besoin de 12 radios.

Mme Bolle de Paoli indique que Nicolas Pittet, en qui l'exécutif a confiance, a dit qu'il était possible de ne pas en acheter 12, mais cela pose ensuite des problèmes. Mme Bolle de Paoli précise qu'Aire-la-Ville a tout acheté l'année passée.

M. Vouillamoz signale qu'il faudrait un nombre de radios équivalent au nombre de personnes répondant aux alarmes en moyenne.

M. Pontinelli fait remarquer qu'il y a aussi le fait de pouvoir bénéficier de la subvention.

Rapport de la commission des finances du 28 juin 2016

M. Cogne indique que l'assemblée générale de CABC a eu lieu aujourd'hui. Il est dommage que les conseillers municipaux n'aient pas été plus nombreux. Il rédigera un rapport le cas échéant.

6. Présentation du budget 2017

Rapport de la commission des finances du 6 octobre 2016

M. Cogne a des propositions qui font notamment suite aux discussions à l'assemblée générale de CABC, mais qu'il avait déjà évoquées. On sait que CABC cherche des solutions pour baisser le centime et améliorer ses recettes. Étant donné que Swisscom versera 9'000 F par année à la commune pour l'antenne installée sur le site de la chaufferie, M. Cogne propose que cela soit plutôt CABC qui en profite. Sa deuxième proposition concerne les panneaux solaires installés sur le toit de la chaufferie. Ils ont été payés par la commune pour un montant de 150'000 F qui sont amortis à hauteur de 15'000 F par année, sauf erreur. Par conséquent, ils ne vaudront que 30'000 F aux comptes 2016. M. Cogne propose que la commune vende ces panneaux solaires à CABC pour 30'000 F, c'est-à-dire à leur valeur comptable. La commune ne perdrait ainsi rien par rapport à son investissement de 150'000 F puisqu'elle a pu se rembourser un peu avec le courant électrique qu'elle a vendu. Cela permettrait également à CABC d'être propriétaire de ces panneaux solaires. Une fois que CABC les aura complètement amortis, ils pourront encaisser un peu d'argent pour le courant vendu durant les trois à quatre ans de durée de vie de ces panneaux.

M. Cogne propose formellement ces amendements au budget. Celui sur les panneaux solaires aura très peu de conséquences sur le budget. L'amortissement serait supprimé en 2017 puisque la commune n'en serait plus propriétaire, mais en contrepartie elle se priverait des recettes y relatives en 2017.

M. Cogne demande si une recette liée à l'antenne Swisscom figurera déjà dans les comptes 2016.

M. Hess confirme qu'il y aura déjà des revenus en 2016.

M. Cogne constate que son amendement générerait donc un manque à gagner de l'ordre de 9'000 F pour la commune.

M. Schornoz aimerait des précisions sur le point 20 des charges.

Mme Zäch rappelle qu'une étude, dont le coût était de 4'000 F, a été réalisée lors de la distribution des petites poubelles vertes. Il serait intéressant de faire une autre étude en 2017, dix ans après l'installation des Ecopoints et des déchetteries, pour étudier le comportement des gens et améliorer encore le tri. Cette étude a été mise au budget, mais Mme Zäch propose que la personne qui s'en chargerait vienne donner des explications au Conseil municipal avant son éventuelle validation.

M. Loeffel demande si ces amendements conduiraient à ce qu'il y ait une perte dans le budget.

M. Hess explique que l'amortissement des panneaux solaires est de 15'000 F et les recettes liées à ceux-ci sont de 11'000 F. Quant au loyer versé par Swisscom, il est de 9'000 F. Il faudrait donc trouver 4'000 F, plus les 500 F ajoutés au social, soit 4'500 F.

M. Loeffel comprend que, pour le moment, CABC ferait une perte avec ces panneaux solaires.

M. Cogne note que ses propositions conduisent à alourdir le budget de la commune de 5'000 F. Comme il ne serait pas raisonnable d'essayer de trouver une piste, il propose que les recettes soient évaluées pour 5'000 F de plus.

M. Loeffel se demande s'il ne serait pas mieux d'attendre que les panneaux aient été amortis plutôt que d'ajouter une charge de 4'000 F à CABC.

M. Cogne pensait que non. Ils n'ont d'ailleurs pas l'obligation comme la commune de les amortir sur 10 ans. L'idée n'est pas que cela leur rapporte tout de suite, mais que cela puisse leur rapporter dans environ 3 ans, quand ils les auront amortis par rapport aux recettes obtenus. M. Cogne pense qu'on peut aussi trouver choquant d'attendre que la commune les ait amortis pour les vendre pour 1 F alors qu'ils continueraient à rapporter. Il trouverait plus équitable que CABC en paie une partie.

L'amendement consistant à transférer à CABC le loyer pour l'antenne Swisscom est accepté à l'unanimité.

L'amendement consistant à transférer à CABC la propriété des panneaux solaires à leur valeur comptable est accepté à l'unanimité.

M. Hess note que le différentiel lié à ces amendements sera compensé en augmentant les recettes.

La présidente propose de parcourir maintenant le budget d'investissement.

M. George note que les différents points figurant dans le rapport de la commission bâtiment sont ventilés différemment dans le budget d'investissement. Pour la salle communale, 100'000 F sont budgétisés alors qu'il était question de 70'000 F en commission, mais ce chiffre était encore basé sur des estimations.

M. Prinz signale qu'il y a déjà 15'000 F pour les portes anti-feu du local électrique qui viennent s'ajouter aux 70'000 F. Par ailleurs, on attendait encore deux ou trois chiffres, qui ne sont pas encore arrivés, pour pouvoir faire des comparaisons avec d'autres offres. Pour les portes, le montant de 15'000 F est basé sur une seule offre et il faut encore en demander deux autres. 100'000 F ont été mis parce qu'on sait que l'on va arriver à ce montant. Ils ne vont pas forcément être dépensés, mais il semblait ridicule de mettre 70'000 F dans le budget et de devoir ensuite demander une rallonge.

M. George relève que le Conseil municipal a voté un crédit complémentaire pour le café de Cartigny au mois de mai ou juin 2016. Là aussi, un montant de 78'000 F était indiqué dans le rapport et le Conseil municipal a décidé de voter 100'000 F. Quand la Surveillance des communes voit ce genre de différences, elle demande de le rectifier parce qu'elle n'accepte pas qu'on mette plus sur une demande de crédit que ce qui figure dans le rapport. Cela ne gêne pas M. George, mais la commune risque de nouveau d'avoir une remarque de la Surveillance des communes.

M. Prinz fait remarquer que c'est justifiable. Quand cela s'est déjà passé, il a été possible de corriger rapidement le tir en refaisant une estimation, ce qui a été accepté par la Surveillance des communes.

M. George note qu'il y a quatre crédits d'études de 30'000 F dans le budget d'investissement alors que seuls trois figuraient dans le rapport de la commission des bâtiments parce qu'elle avait groupé l'ancienne école et la poste.

Mme Walthert indique les réflexions sont menées par bâtiment et il est préférable mettre également un crédit d'études par bâtiment.

M. George constate que la commission des bâtiments avait proposé 130'000 F pour la nouvelle école et c'est un montant de 140'000 F qui a été mis dans le budget d'investissement.

M. Prinz explique que ce sont trois objets qui ont été ôtés du budget de fonctionnement et qui ont été ajoutés au budget d'investissement.

M. Loeffel signale, concernant la nouvelle école, que ce n'est pas ce qui avait été discuté à la séance de la commission des finances. Il y avait des montants encore incertains, mais il était prévu que cela serait retiré si ce crédit était accepté. Il n'avait pas été dit que cela allait être ajouté au crédit qui va être proposé par la commission bâtiment.

M. George demande si cela concerne vraiment de l'investissement.

Mme Walthert confirme qu'il s'agit d'investissement et non de l'entretien courant. Il a été dit en commission que, si cela concerne de l'investissement, autant le mettre directement dans les investissements plutôt de le laisser dans les comptes de fonctionnement.

M. George estime que le FIDU est une fausse bonne nouvelle. La commune avait été informée au début de l'année qu'elle devrait y contribuer à hauteur de 80'000 F par année. Maintenant, seuls 52'600 F sont prévus au budget. M. George aimerait savoir si la contribution de Cartigny sera amenée à augmenter dans les années à venir ou si cela vient d'un changement dans la clé de répartition.

Mme Walthert explique que le canton ne savait à quelle hauteur il allait participer à ce fonds. 23 millions de francs seront ainsi mis par les communes et le canton contribuera finalement à hauteur de

2 millions de francs. Quant à la contribution de Cartigny, elle sera de 52'000 F annuels pendant 5 ans.

M. George demande pourquoi cela figure dans un compte d'investissement. Il aimerait savoir si Cartigny devra amortir quelque chose qui sera investi dans d'autres communes. Il se demande s'il ne faudrait pas plutôt le mettre dans le compte de fonctionnement.

M. Hess indique que Cartigny pourrait aussi bénéficier ce FIDU si elle décide de construire dans 10 ou 15 ans.

Mme Walthert ajoute que c'est rétroactif. Pour tout nouveau logement construit depuis 2014 ou 2015, la commune reçoit 7'000 F de recettes d'investissement pour contribuer à l'effort des infrastructures publiques. Avec les créations de logements au centre de rencontre en 2015, la commune devrait recevoir des recettes. Il faut donc le laisser en compte d'investissement parce que, si la commune reçoit une recette d'investissement pour toute nouvelle création de logement, cela doit figurer dans les comptes d'investissement. Mme Walthert précise que le but de ce fonds est de participer à l'effort dans le canton parce qu'il n'y a pas la possibilité ou la volonté de construire dans certaines régions.

M. George constate que, au bout de 5 ans, la commune arrivera avec un compte de fonctionnement déficitaire. Il demande si cela ne posera pas de problème.

Mme Walthert signale que c'est amortissable sur 30 ou 40 ans.

M. Cogne précise que c'est la loi cantonale qui est faite ainsi. La commune va donc activer 52'600 F chaque année pendant les 5 prochaines années qu'elle amortira sur 30 ans. Au final, cela coûtera 8'766 F par année sur les 30 prochaines années.

M. Cogne aimerait savoir s'il y a d'autres paramètres que la population pour déterminer la contribution de chaque commune à ce fonds.

Mme Walthert indique que les centimes communaux et la capacité financière des communes entrent aussi en ligne de compte.

M. Loeffel fait remarquer que, lorsque la commission des finances s'est réunie, le rapport de la commission des bâtiments n'était pas encore prêt. Ceux qui étaient présents à cette séance ont essayé de donner les montants dont ils se rappelaient. La commission des finances parle ainsi de 190'000 F dans son rapport. Ensuite, dans le rapport de la commission des bâtiments, il est question de 290'000 F. Maintenant, ce sont 360'000 F ont été mis dans le budget, soit près du double du montant dont la commission des finances avait discuté. Il y a aussi eu la remarque de l'exécutif sur des charges qui viendront dans les prochaines années. Il est par exemple possible que la commune paie beaucoup plus pour les routes. Avec 4 crédits d'étude, il faut s'attendre à ce qui viendra ensuite. La commission avait dit qu'il serait peut-être bien de faire un planning. On peut en effet avoir un doute pour savoir si la commune pourra vraiment se permettre de faire tout ce qui est prévu en plus d'autres choses comme la balayeuse ou le FIDU. M. Loeffel trouve que c'est lourd. En plus, pour les routes, on n'a pas non plus la vision sur plusieurs années. On a dit que c'est la première, mais il aura plus à venir.

Mme Walthert indique que les crédits d'études pour les bâtiments permettront de chiffrer plus précisément ces investissements et de voir comment les planifier.

M. George regrette que la Commission des finances n'ait pas reçu le rapport de la commission des

bâtiments, mais celle-ci s'était réunie seulement deux jours plus tôt.

M. Prinz fait remarquer que les 30'000 F qui ont été mis pour les crédits d'études correspondent à un maximum. Cela ne sera pas forcément le chiffre définitif.

M. Schornoz estime qu'il faut préciser que, depuis de nombreuses années, très peu a été fait pour ces bâtiments. En fonction des nouvelles normes énergétiques, cela fait beaucoup de choses à faire en même temps, mais il sera possible de définir des priorités en fonction du résultat de ces crédits d'études.

Mme Lörtscher demande si le montant prévu pour la nouvelle école est bien de 140'000 F.

La présidente confirme que c'est ce qui a été dit.

Mme Lörtscher se demande s'il ne faudrait pas qu'un rapport définitif de la Commission des finances soit réalisé pour la prochaine séance où le budget sera approuvé.

M. George pense que ce n'est pas nécessaire, d'autant plus que les amendements figureront dans le procès-verbal de la présente séance du Conseil municipal.

M. Loeffel partage l'avis de M. George.

7. Propositions et questions

M. George a vu, sur le site des TPG, que le bus K changera de nom pour devenir la ligne J. Le bus n'ira plus jusqu'à Chancy mais ira jusqu'à Avusy.

M. Pontinelli apporte des informations sur l'AIG et le processus PSIA. Il signale que la commission d'agriculture et d'aménagement a dû repousser deux séances faute d'avoir reçu de nouvelles informations sur le processus PSIA. Par ailleurs, des informations sur celui-ci et sur l'ATCR seront données dans le prochain Écho de Cartigny. Enfin, la commune a reçu un courrier de l'association des riverains de l'Aéroport de Genève (ARAG) qui annonce le lancement d'une initiative populaire constitutionnelle « pour un pilotage démocratique de l'aéroport de Genève ». M. Pontinelli lit un extrait de courrier du comité de l'ARAG :

« Dans les décisions relatives à l'avenir de notre aéroport, la voix des premiers concernés, les communes et la population de la région, n'est pas entendue et le Grand Conseil lui-même n'a pas voix au chapitre.

Le Conseil fédéral se prépare à finaliser le Plan sectoriel d'infrastructure aéronautique (PSIA) qui scellera un développement débridé sacrifiant la population aux nuisances. Cartigny serait directement affecté par les nouvelles zones de bruit proposées dans le projet de PSIA, qui s'étendrait sur toute votre commune.

Notre initiative vise donc à remettre l'avenir de l'AIG dans les mains de nos représentants élus. Même si la politique générale est établie par la Confédération, c'est nous-mêmes, par le biais de nos élus, qui devons en surveiller le développement, et l'initiative cherche à définir les champs d'action de ceux-ci et les consacrer dans la Constitution genevoise ».

M. Pontinelli note que les initiants veulent redonner au Grand Conseil une voix au chapitre et que celui-ci soit informé par le Conseil d'État de l'évolution de la problématique de l'Aéroport. Lors de la prochaine séance de la commission information, il faudra voir dans quelle mesure il est possible

d'informer les habitants de Cartigny du lancement de cette initiative.

M. Pontinelli lit la nouvelle disposition constitutionnelle proposée par l'initiative :

« **Art. 191A Trafic aérien (nouveau)**

¹ L'Aéroport international de Genève est un établissement de droit public.

² Dans le cadre défini par la Confédération et les limites de ses compétences, l'Etat tient compte du caractère urbain de l'aéroport et recherche un équilibre entre son importance pour la vie économique, sociale et culturelle et la limitation des nuisances pour la population et l'environnement.

³ L'Etat prend en particulier toutes les mesures adéquates pour limiter les nuisances dues au trafic aérien, notamment le bruit, les pollutions atmosphériques et les émissions de gaz à effet de serre et pour mettre en œuvre les principes d'accomplissement des tâches publiques, définies dans la présente Constitution, de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire et de promotion de la santé.

⁴ L'Aéroport international de Genève rend compte aux autorités cantonales et communales de la façon dont les objectifs précités sont planifiés puis mis en œuvre au regard du cadre et des limites définis par la Confédération. Il soumet en particulier régulièrement au Grand Conseil pour approbation un rapport relatif aux actions entreprises et principaux objectifs à moyen et long terme. »

La présidente demande qui viendra le 19 novembre à 11h00 pour le repas des aînés.

Mme Bolle de Paoli demandera aux conseillers municipaux s'ils souhaitent s'inscrire, le lundi avant le repas.

La présidente note qu'il y aurait au moins 3 personnes absentes.

Mme Bolle de Paoli signale que le thème du repas sera les couvre-chefs.

La présidente lève la séance à 21h50.

La présidente :

La secrétaire :

Un-e conseiller-ère :

.....

.....

.....

Annexes

Rapport de la commission des affaires sociales et scolaires du 28 septembre 2016

1) Energie Solidaire / Projet financement école Chalhuanas au Pérou

Dans la suite de notre projet « Robin des Watts » mené en partenariat avec l'école, nous avons étudié le dossier de demande financière pour cette école. Pour rappel, ce projet consiste à l'amélioration des conditions d'hygiène et d'alimentation pour les élèves de cette école située à plus de 3'500 m d'altitude. Ces améliorations seront rendues possibles en :

- installant un chauffe-eau solaire afin que les élèves puissent se laver les mains
- rénovant la cuisine et le réfectoire
- construisant des serres pour la production de légumes

La commune de Thônex participe aussi au projet.

La demande financière est de Frs 5'000.-

Après étude du dossier, la commission sociale se montre enthousiaste et nous vous **proposons d'accorder la somme de Fr 5'000.- pour ce projet sur notre budget 2016.**

2) Association Apprentissages sans frontières

Demande de financement pour le projet du panier tropical proposé par une jeune habitante du village (Louise Turrettini). Il s'agit d'importation de fruits en Suisse (commerce équitable avec production locale).

- Cartigny a déjà participé pour 200.- en 2016
- Demande la somme de Frs 1'000.- pour 2017
- La commission donne son accord de principe tout en proposant les versements suivants :
 - La somme de Frs 500.- qui reste sur le budget 2016
 - La somme de Frs 500.- sur le budget 2017
- Nous demanderons à Louise de rédiger un article pour un prochain Echo.

La commission sociale vous propose d'accorder à ce projet, la somme de Frs 500.- sur notre budget 2016.

3) Association Le Sourire de Chiang Khong

Delphine nous donne des nouvelles de cette association que nous avons déjà soutenue dans le passé et nous prenons connaissance d'une nouvelle demande de financement.

4) Association Graine d'Affection

Nous rencontrerons en début d'année prochaine et à notre demande, Laurence Cogne qui viendra nous parler de cette association dont elle fait partie.

5) Soutien aux familles de la commune pour l'abonnement TPG

- La participation de 100.- de la commune à l'abonnement de bus est définie jusqu'à la fin du cycle d'orientation (actuellement environs 15 élèves à 100.- = Frs 1'500.-)
- Une question se pose de savoir pourquoi ce soutien ne serait pas donné aux enfants jusqu'à 18 ans ? (en école ou formation professionnelle)
- Une estimation a été faite et cela représenterait environ 30 élèves x 100.- = env. 3'000.-
Cette proposition va être englobée dans le projet de budget 2017.

6) Appartement de la Paroisse destinés aux réfugiés

Tous les travaux de rénovation de l'appartement ont été terminés cet été.

Un couple de jeunes Somaliens a emménagé le 29 septembre. Ils sont au bénéfice d'un permis N.

Aide possible : en cas de demande des habitants pour fournir de l'aide à ces personnes, il faut les orienter vers Frédéric Bosshard qui s'occupe du volet accueil et intégration dans notre village au nom de la paroisse, pour

ce couple.

Sylvana Moget et Isabelle Dubouloz vont faire partie de ce groupe pour faire le lien avec la commune.

7) Divers

Repas des aînés – samedi 19 novembre 2016 à 11h30

- Repas principal préparé par Laurence Cogne.
- Animation par un magicien
- Nous proposons un thème, celui des « Couvres chefs»

Sortie des aînés en mai 2017

La sortie aura lieu un mercredi : 17 ou 31 (à confirmer selon dates ACG). Nous irons au musée Chaplin's world. Carole s'occupera du contact et de la réservation.

Timing :

8h00 env. départ

9h15 café – croissants sur l'autoroute à Chexbres

10h30 visite musée

12h00 repas de midi sur place

15h00 départ

16h30 Gouter à l'arrivée / Restaurant de Malval ou Café de Cartigny

Fondation Partage

Partage est la banque alimentaire genevoise qui récolte les denrées alimentaires et les produits d'hygiène invendus grâce aux partenaires alimentaires et entreprises et les distribue à un réseau d'associations caritatives et de services sociaux.

Delphine connaît bien le président, Marc Nobs et ce dernier nous propose une visite pour l'ensemble du conseil. Cela sera organisé en 2017.

Groupe de bénévoles du village

Un petit groupe de bénévoles existe dans notre commune et on peut faire appel à une de ces personnes pour une course, un dépannage divers en contactant Sandra à la mairie. Ce groupe est très peu sollicité. Nous allons refaire une petite info à ce sujet dans le prochain écho ainsi que le mentionner sur notre site internet.

Rapport de la commission des bâtiments du 4 octobre 2016

Introduction

La Commission des bâtiments s'est réunie, au complet, le 4 octobre 2016, en présence de Madame Carine Zach, maire, Madame Isabelle Walthert, adjointe au maire, M. Pierre-Alain Prinz, technicien communal et Monsieur Mauro Riva, architecte, BaRu SA.

Elle a étudié les dépenses à envisager au budget d'investissement 2017 pour réaliser des travaux et des études pour différents bâtiments communaux.

Patrimoine administratif

Salle communale : 70'000 CHF.

Travaux de sécurité « feu » : 15'000 CHF.

Rideau scène anti-feu : 30'000 CHF (estimation).

Mise en conformité des fenêtres : 25'000 CHF.

Voirie : crédit d'études pour la construction d'un bâtiment à côté du local des pompes : 30'000 CHF.

Nouvelle école : travaux d'étanchéité de la verrière et changer le linoléum : 130'000 CHF.

Ancienne école et Poste : crédit d'étude pour l'assainissement de la façade nord et le réaménagement d'une partie du rez-de-chaussée (box/parking) de la poste et l'étude de valorisation de ces deux bâtiments: 30'000 CHF.

Patrimoine financier

Trois-Fontaines : crédit d'étude pour valoriser ce bâtiment (agrandissement/création de nouveaux appartements) et pour résoudre une infiltration d'air secondaire à un problème de toiture : 30'000 CHF.

Café de Cartigny : finir les travaux de mise en conformité (rampe d'accès au café, fenêtres), entreprendre les travaux d'entretien (façades) et de valorisation (réaménagement des cave et du parking) : somme à déterminer.

Conclusion

Les commissionnaires, à l'unanimité, recommandent de porter ces différentes sommes au budget 2017.

Rapport de la commission des routes du 13 octobre 2016

La commission s'est réunie le 27 septembre 2016 en présence de MM. Pierre-Alain Prinz, technicien communal, André Venturi du bureau Cera SA et Martin Walther du bureau Urbaplan.

La Commission a validé diverses mesures de circulation à l'essai pour une année qui devraient être mises en place dans le village de Cartigny. La DGT a donné un préavis positif pour ces essais, mais ils doivent encore être acceptés par M. Luc Barthassat. Nous sommes dans l'attente de sa réponse.

Ces mesures ainsi que celles déjà mises en place à La Petite-Grave visent à dissuader le trafic pendulaire dans le village de Cartigny et le hameau de La Petite-Grave en orientant le trafic sur les routes du Moulin-de-la-Rate et de Cartigny. En passant par ces routes cantonales, les automobilistes respecteraient la hiérarchie du réseau routier secondaire prévu par la DGT.

La Commission a validé les projets suivants :

- Mise en place de zones 30 rue du Trabli et route de Vallière et zone 20 rue du Temple et rue des Trois-Fontaines pour le village de Cartigny.
- Mise en place de zones 20 chemin des Bois-de-Saint-Victor et route de Vorpillaz et zone 30 route du Pontet et route Croix-en-Champagne pour le hameau de La Petite-Grave.
- Aménagements pour réduire la vitesse des usagers dans la zone 20 rue du Pré-de-la-Reine entre la petite Plaine et l'école.

La commission a étudié et choisi des propositions d'aménagements proposées par Urbaplan et Cera pour ces différentes zones.

Une présentation globale de tous ces projets est prévue à la DGT prochainement et une demande d'autorisation sera déposée.

La priorité de réalisation de ces aménagements est influencée par les travaux à effectuer pour la mise en séparatif des eaux usées de la commune dans le cadre du PGEE.

Les travaux concernant le PGEE seront remboursés sur 40 ans par le FIA. Urbaplan et Cera ont établi un tableau de propositions de calendrier des travaux avec budget. Il est annexé à ce rapport.

Les premiers crédits d'investissements route et PGEE seront mis au budget 2017. Les engagements financiers seront discutés et validés au fur et à mesure de l'avancement des travaux avec tous les intervenants.

La commission recommande de porter ces différentes sommes au budget d'investissement 2017.

Rapport de la commission de la sécurité, ORPC, pompiers du 3 octobre 2016

Préambule :

La Commission de la sécurité, ORPC, pompiers s'est réunie le 3 octobre 2016 pour la présentation du budget 2017 de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Cartigny par le Capitaine Nicolas PITTET.

Discussion :

Lors de cette séance, le Capitaine Nicolas PITTET a présenté à la Commission la demande des sapeurs-pompiers pour le budget 2017.

Le premier poste du budget concerne l'investissement, à savoir le matériel et l'équipement. Le montant de ce poste s'élève à CHF 19'400. Les investissements prévus sont notamment le remplacement de matériel ancien, la mise aux normes du balisage routier et l'acquisition d'une barrière extensible.

En ce qui concerne l'achat des radios Polycom (système de radio numérique crypté), il est utile de rappeler que cet achat est une obligation légale cantonale (Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers et son Règlement d'application ; LPSSP ; F 4 05). L'Association des communes genevoises (ACG) a demandé à toutes les compagnies de sapeurs-pompiers du canton de Genève de s'équiper et de migrer sur le système Polycom d'ici fin 2017.

A l'heure actuelle, les seules communes qui ont totalement migré sont celles de Puplinge et de Cologny. La commune d'Aire-la-Ville, de son côté, a déjà commencé. La commune de Cartigny, quant à elle, possède deux radios qui ont été offertes par ACG. Pour rappel, lors de la séance du Conseil Municipal du 12 octobre 2015, il a été décidé de retirer ce poste du budget 2016, le Conseil municipal émettant une réserve sur les prix, le nombre et la qualité des produits qui devaient être étudiés ultérieurement.

En ce qui concerne le montant de la subvention octroyée par l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM), le Capitaine Nicolas PITTET ignore son montant pour l'année 2017, raison pour laquelle CHF 12'000 ont été budgétisés. Cette subvention peut très bien couvrir l'entier des CHF 12'000 budgétisés ou qu'une partie. Pour information, l'Exécutif a reçu un courrier de l'OCPPAM daté du 27 septembre 2016 qui indique que si la Compagnie des sapeurs-pompiers de Cartigny ne migre pas d'ici décembre 2017, la subvention baissera en conséquence. Partant, si ces radios ne sont pas budgétisées pour 2017, la Commune perdra une partie de la subvention de l'OCPPAM.

En outre, il est important de souligner qu'en 2018 et 2019, il faudra acquérir trois, voire quatre nouveaux appareils respiratoires (entre CHF 9'000 et 12'000), car les nôtres sont anciens. Il y a donc un risque de ne plus trouver de pièces pour les entretenir, empêchant ainsi la Compagnie d'intervenir et mettant ainsi en péril la sécurité et la vie de personnes.

Au vu de ce qui précède, la Commission propose de conserver le poste Polycom et de le mettre au budget 2017.

Le deuxième poste du budget « formation » est de CHF 5'495. Ce poste comprend notamment l'école de base et celle de sous-officier. Une nouvelle formation a été introduite : celle sur l'utilisation des radios Polycom.

Le troisième poste du budget concerne les consommables et est de CHF 1'690. Ce poste comprend entre autres l'achat d'essence, de piles, de matériel pour les trousseaux de secours (date de péremption), de matériel de bureau, de permis remorque (remorque de réserve d'eau), ainsi que les visites médicales obligatoires pour les porteurs d'appareils respiratoires.

Le quatrième poste est relatif à l'entretien du matériel et il se monte à CHF 3'250. Il concerne notamment le contrat de maintenance des appareils respiratoires, le contrôle des cylindres sous pression, le contrôle du matériel antichute.

Le cinquième poste, « frais de représentation », est de CHF 2'570. Il s'agit entre autres des frais d'accompagnement repas.

Le sixième poste a trait aux différentes cotisations annuelles et à la concession à l'OFCOM. Il se monte à CHF 1'490.

Le dernier poste concerne les indemnités de piquet et est de CHF 5'200. Le piquet est partagé entre le Capitaine Nicolas PITTET et Grégory BAERISWYL, ainsi que les pompiers d'Aire-la-Ville.

Le budget présenté est de CHF 48'615.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Commission sécurité, ORPC, pompiers recommande à la Commission des finances d'accepter le projet de budget 2017, tel que présenté par le Capitaine Nicolas PITTET.

Rapport de la commission des finances du 28 juin 2016

I. Préambule :

La Commission des finances s'est réunie le 28 juin 2016 en présence de l'exécutif, représenté par Madame Carine Zach et Madame Isabelle Walthert et de Monsieur François Jaunin, président du CABC. Ce dernier souhaitait faire un point de situation sur les problèmes de facturation rencontrés ces derniers mois et la situation financière du CABC.

II. Situation sur les problèmes de facturation :

Le contrat de CABC avec Energie Durable (ED) contient deux volets : l'entretien technique de la chaudière et de l'installation en général (forfait et à la prestation pour les dépannages exceptionnels) et la facturation. Or cette facturation est elle-même sous traitée à Serbeco. ED n'a donc pas toute la maîtrise du suivi et c'est cette partie du contrat que CABC souhaite dénoncer et confier à une autre personne.

M. Patric Hess, comptable de la commune de Cartigny, serait prêt à reprendre le suivi de la facturation à partir du 1er janvier 2017. Il reste à évaluer le coût et le temps nécessaire à ce suivi administratif.

Concernant le bilan des comptes 2015, il a été difficile de le réaliser par le comptable car les décomptes définitifs ont été faits par ED très tardivement (mai !). De plus, ces décomptes étaient en partie faux et le centime final à calculer pour que les comptes de CABC soient à 0 a été difficile à calculer. Finalement, ED n'a pas utilisé le centime définitif pour envoyer les décomptes finaux et a dû renvoyer des correctifs. Ils auraient pu prendre à leur charge cette erreur.

Une assemblée générale doit être organisée pour valider les comptes et informer de ce changement de contrat à venir (pour 2017).

III. Situation financière du CABC :

Concernant les subventions, une mauvaise nouvelle de la fondation Klik a été reçue : les subventions fédérales reçues pour l'économie de CO2 'élevaient à 160'000 CHF alors que les prochaines subventions sont annoncées à hauteur de 80'000 CHF. Il faut donc trouver de nouvelles pistes de subventions.

La commission de l'énergie du Grand Conseil se réunira fin juillet pour tenter d'augmenter la capacité des fonds de l'énergie qui doit aider des projets comme CABC en allouant des subventions sur des sommes reçues par les SIG dédiées à des projets durables. Or ce fond est alimenté depuis des années par une même somme alors que les projets sont en augmentation et que le chiffre d'affaires des SIG est aussi en augmentation.

D'autres pistes sont à explorer pour trouver des subventions et surtout maîtriser les frais de fonctionnement dans la perspective de diminuer ce centime final pour arriver à 19 cts.

IV. Pistes d'aide de la commune :

Sans avoir pris des décisions ou fait des propositions au Conseil Municipal, voici les pistes d'aide par la commune qui ont été discutées :

Employé communal qui fait le tour quotidien chaque matin pour voir si l'installation marche bien.

Mettre à disposition l'installation photovoltaïque (formellement vendre à la valeur résiduelle).

Utiliser l'éventuel futur remboursement des SIG pour le développement durable.

La commission devra refaire le point après l'AG de CABC.

Rapport de la commission des finances du 6 octobre 2016

La Commission des finances s'est réunie **le 6 octobre 2016** en présence de l'Exécutif, de Monsieur Patric HESS, de Monsieur Pierre-Alain PRINZ et de Madame Sandra LORTSCHER.

Avant d'analyser de manière détaillée certains postes du budget pour l'année 2017, il est utile de faire préalablement quelques remarques.

La valeur du centime indiquée par l'Administration fiscale cantonale pour 2017 est de 53'331 CHF. Pour 2016, cette valeur était de 55'335 CHF. Donc, cela représente une réduction théorique de l'ordre de 3.6% de nos recettes fiscales.

Le budget qui vous est présenté prévoit un solde bénéficiaire de Frs 314 CHF. Il est important de souligner que ce budget est équilibré sans avoir eu recours à la provision pour différence d'évaluation, mais en augmentant légèrement nos recettes fiscales par rapport aux données fournies par l'Administration fiscale cantonale.

II. Résumé du budget :

Ce budget prévoit des recettes de 3'132'995 CHF (3'108'728 CHF en 2016) et des dépenses de Frs 3'132'681 CHF (3'108'585 CHF en 2016), soit un bénéfice de recettes de 314 CHF (143 CHF de découvert en 2016). Pour rappel, les recettes sont calculées sur la base d'un centime inchangé à 43, mais augmentées par rapport à l'estimation reçue du canton.

III. Analyse de certaines rubriques du budget 2016 :

A. Les charges :

La liste suivante explique brièvement des dépenses extraordinaires ou des changements importants par rapport aux années précédentes. Les montants réguliers tels que des amortissements ne sont pas commentés. Cependant, pour chaque compte du budget il existe des détails qui pourraient être communiqués si nécessaire.

- 1) **05.00.311.00 Administration Générale, achats** : Il est prévu d'acheter un business Sunrise Switch Cisco fibre optique pour un montant de 4'800 CHF.

- 2) **05.00.314.00 Administration Générale, entretien immeubles** : Un montant de 21'100 CHF est prévu pour la séparation de la salle communale et la mairie, car actuellement pas de réglage possible à la mairie pour le chauffage.
 - 3) **08.00.314.00 Immeuble du Patrimoine administratif, entretien** : Parquet à refaire dans le local de vote pour 1'500 CHF ; nouvelles serrures pour 2'000 CHF pour que les portes de la salle communale se ferment; et 10'500 CHF pour aménager un nouvel abri musique (bâtiment salle communale). En plus une porte anti-feu doit être remise en norme pour 4'000 CHF.
 - 4) **14.00.309.00 Incendie et Secours, autres charges de personnel** : Pas de charges nouvelles, mais changement de compte, anciennement dans 14.00.318.00.
 - 5) **14.00.311.00 Incendie et Secours, achats** : Notamment 12'000 CHF pour l'achat des nouveaux Radio Polycom, imposé par l'OPPCAM.
 - 6) **14.00.314.00 Incendie et Secours, entretien immeubles** : 3'000 CHF respectivement 4'000 CHF pour des interventions à prévoir sur l'horloge ventilation et pour séparer la voirie des pompiers (réglage chauffage).
 - 7) **21.00.311.00 Enseignement et formation, achats** : Il y a notamment 26'000 CHF pour 28 pupitres et chaises.
 - 8) **21.00.314.00 Enseignement et formation, entretien immeubles** : Réparation du système d'arrivée d'eau, car il commence à avoir des fuites, pour 2'500 CHF. Grille de saut de loup pour 3'000 CHF. En plus, il y a 14'600 CHF pour un parquet bois pour une classe.
- Note :** En anticipant un crédit d'investissement, qui sera proposé par la commission des bâtiments, ces 3 postes ont été enlevés du budget de fonctionnement.
- 9) **21.00.319.00 Enseignement et formation, frais divers** : Une proposition à venir de la commission sociale de subventionner l'abonnement TPG jusqu'à l'âge de 18 ans, a été anticipée et mis dans le budget.
 - 10) **33.00.313.00 Parcs et promenades, achats fournitures et marchandises** : Désormais, les fleurs seront achetées directement par la commune. Pour la première année il y a des caissettes à acheter pour 10'000 CHF.
 - 11) **33.00.314.00 Parcs et promenades, entretien** : Travaux de bûcherons prévu d'un montant de 15'000 CHF afin de sécuriser le chemin du moulin de vert. Il y aura éventuellement une suite à prévoir l'année d'après.
 - 12) **34.00.318.00 Sports, honoraires et prestations** : En collaboration avec entre autre le Bernex Basket, il est prévu d'organiser une manifestation Street Basket. Pour la contribution de la commune, un montant de 8'000 CHF est mis dans le budget.
 - 13) **35.00.314.00 Autres loisirs, entretien immeubles** : 5'000 CHF sont prévus pour l'entretien des balançoires de la Petite Pleine ou plus généralement pour tout ce qui est en bois.
 - 14) **54.00.352.00 Institutions pour la jeunesse, communes** : Il ne nous reste que 2 places de crèches à Confignon, donc, il y a une réduction du budget par rapport aux périodes précédentes.
 - 15) **54.00.365.00 Institutions pour la jeunesse, institutions privées** : Il y a une augmentation de 2'150 CHF pour les Cartiminois suite au changement de fonctionnement accepté par le Conseil Municipal. Une proposition de chiffrer la location des institutions afin de la mettre comme rendement d'un côté et d'une augmentation de la subvention de l'autre côté, donc neutre au niveau total, a été acceptée par la commission des finances et intégrée dans le budget. Le loyer estimatif est fixé à 800 CHF par mois pour le MAC et 1'400 CHF par mois pour le local des Cartiminois. C'est la même approche qui a été appliquée dans le budget 2016 pour la location de la salle communale par le théâtre.
 - 16) **62.00.314.00 Routes communales, entretien** : L'entretien de 30'000 CHF pour les routes est considéré comme un entretien minimum.
 - 17) **71.00.318.00 Protection des eaux, honoraires et prestations** : 7'600 CHF budgétés pour le levé des infrastructures de récoltes des eaux pluviales du domaine communal. 8'000 CHF prévus pour établir les plans du chauffage à distance sous les routes, chose omise lors de la mise en place du chauffage à distance.
 - 18) **72.00.311.00 Traitement des déchets, achats** : Création d'un nouvel Ecopoint à Cartigny pour un montant de 17'500 CHF et du nouvel emplacement de la benne à la Petite Grave pour 10'000 CHF.

- 19) **72.00.314.00 Traitement des déchets, entretien** : Réfection d'un container à la Petite Grave pour 2'800 CHF, changement de 2 containers bio déchet pour un montant de 15'000 CHF ainsi que 12'177 CHF pour la désinfection des Ecopoints.
- 20) **72.00.318.00 Traitement des déchets, honoraires et prestations** : 21'000 CHF pour une étude sur le comportement des habitants par rapport au tri des déchets qui servira à améliorer le système du traitement des déchets.
- 21) **74.00.311.00 Cimetières, achats** : Achat d'un caisson de stockage de la terre de creuse des tombes pour 12'500 CHF.

B. Les recettes :

Ce budget est établi sur la base de 43 centimes additionnels communaux. La valeur du centime est estimée par l'Administration fiscale cantonale à 53'331 CHF (par rapport à 55'335 CHF en 2016 et 55'236 CHF en 2015). Cela représente des recettes de 2'293'200 CHF. Comme expliqué ailleurs, ce montant n'a pas été repris tel quel, mais a été augmenté.

C. Les investissements :

Voici les investissements prévus pour l'année 2017 :

- 1) 52'600 CHF pour la contribution annuelle à la FIDU, qui continuera pendant 5 ans et à laquelle la commune ne peut pas s'opposer. Une recette d'investissement sera versée à la commune pour chaque nouveau logement créé sur la commune.
- 2) 160'000 CHF pour une nouvelle balayeuse
- 3) 261'000 CHF pour l'aménagement routier 2017 (première phase)
- 4) 3'700'000 CHF pour l'ouvrage de génie civil PGEE à investir par la commune, et à être remboursé par un loyer à recevoir pendant 40 ans facturé aux consommateurs par les SIG

En plus, la commission des bâtiments va proposer de mettre dans le budget 2017 les 3 investissements suivants dans des bâtiments administratifs:

- a) 130'000 CHF pour l'école (lié au point 8 dans la rubrique des charges)
- b) 30'000 CHF crédit d'études pour la voirie
- c) 30'000 CHF crédit d'études pour la Poste

Lors de la réunion de la commission des finances le rapport de la commission des bâtiments n'était pas encore disponible.

IV. Conclusion :

On voit venir des charges supplémentaires pour les communes dans le futur, car le canton essaie de se décharger de certaines tâches, par exemple de l'entretien des routes cantonales, qui pourraient amener à une charge importante pour la commune et une augmentation du centime additionnel. De l'autre côté la commune avait un excédent assez conséquent dans les comptes 2015, derniers comptes actuellement disponibles. C'est pourquoi la commission des finances a décidé à l'unanimité de maintenir le centime additionnel à 43.

Il convient de rester prudent dans nos dépenses, notamment au vu de l'incertitude que nous subissons dans l'estimation de nos recettes et des tâches supplémentaires à venir dans le futur.

Comme expliqué précédemment, le budget présenté prévoit un excédent pour l'exercice 2017 d'un montant de 314 CHF. Comme susmentionné, ce budget est équilibré sans avoir eu besoin de recourir à la provision pour différence d'évaluation, mais en procédant à une surévaluation de nos recettes fiscales d'environ 40'000 CHF par rapport à l'estimation reçue du canton.